



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 novembre 1999

**Convention entre le Lycée Notre- Dame et la Ville de Niort pour
l'utilisation du Gymnase St-André / Notre-Dame par les
Associations Sportives de la Ville de Niort**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 Novembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 Novembre 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D99598

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 1999

Sports-Jeunesse

**Convention entre le Lycée Notre- Dame et la Ville de Niort pour
l'utilisation du Gymnase St-André / Notre-Dame par les
Associations Sportives de la Ville de Niort**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le dynamisme des Associations Sportives Niortaises entraîne de leur part des besoins sans cesse croissants d'équipements adaptés, auxquels les Services Municipaux s'efforcent de répondre par un planning particulièrement rigoureux des installations disponibles.

A cet égard, l'opportunité se fait jour pour la Ville de NIORT de disposer, au profit des Associations Sportives Niortaises, de l'exclusivité des plages horaires du nouveau Gymnase ST-ANDRE / NOTRE-DAME laissées disponibles par cet établissement d'enseignement.

Cette utilisation serait consentie moyennant un coût de 25,00 F du m² - soit une tarification identique à celle contractualisée avec le Conseil Régional Poitou-Charentes et le Conseil Général des Deux-Sèvres pour l'utilisation des Salles de Sports Municipales par les Lycées et les Collèges - dans la limite d'une utilisation de 350 heures correspondant aux besoins recensés et pour une somme de 30.000 F pour l'année civile 2000.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Lycée Notre-Dame.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)